

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/04/2010.

## Approbation du Compte Administratif 2009; Budget annexe : Assainissement

Approbation du Compte  
Administratif 2009;  
Budget annexe :  
Assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme DEROCHE Nicole, délibérant sur le compte administratif 2009 dressé par Monsieur DUPONT Alain, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives, lequel peut se résumer ainsi

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
	€	€
Dépenses	19 163.68	15 219.88
Recettes	28 498.91	18 583.69
Résultat exercice	9 335.23	3 363.81
Restes à réaliser	//////////	//////////
Résultat reporté	25 445.76	- 8 763.12
<i>Résultat cumulé</i>	34 780.99	- 5 399.31

: **approuve** le compte administratif 2009.

Approbation du compte  
de gestion 2009 dressé  
par Mr ARMAND,  
Receveur.  
Assainissement  
(Budget Annexe).

## Approbation du compte de gestion 2009 dressé par Mr ARMAND, Receveur. Assainissement (Budget Annexe).

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat d'exploitation 2009;  
Budget annexe :  
Assainissement.

**Affectation du résultat d'exploitation 2009; Budget annexe : Assainissement.**

Après avoir entendu l'exposé du Compte Administratif 2009, et du Compte de Gestion 2009, du budget assainissement

Le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver** le Compte Administratif 2009,
- **d'approuver** le Compte de Gestion 2009,
- **d'affecter** l'excédent d'exploitation, soit : **34 780.99€** comme suit :
  - 5 399.31 € en réserves
  - 29 381.68 € en report du budget de fonctionnement 2010.

Approbation du Compte Administratif 2009.

**Approbation du Compte Administratif 2009 : Budget annexe :  
Lotissement communal de « La Perrière »**

Budget annexe :  
Lotissement communal  
de « La Perrière »

La Commission Administrative réunie sous la présidence de Madame DEROCHE Nicolle, délibérant sur le compte administratif 2009 dressé par Monsieur DUPONT Alain, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives, lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	€	€
Dépenses	336 700.00	260 975.00
Recettes	343 855.65	336 700.00
Restes à réaliser	//////////	////////
Résultat reporté	81 036.94	- 336 700.00
Résultat exercice	7 155.65	75 725.00
<i>Résultat cumulé</i>	88 192.59	- 260 975.00

Approbation du compte de gestion 2009 dressé par Mr ARMAND, Receveur.

- **approuve** le compte administratif 2009.

Budget annexe :  
Lotissement communal  
de « La Perrière »

**Approbation du compte de gestion 2009 dressé par Mr ARMAND, Receveur. Budget annexe : Lotissement communal de « La Perrière »**

Le Commission Administrative,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;  
déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **Affectation du résultat de fonctionnement 2009.**

Affectation du résultat de fonctionnement 2009.

Après avoir entendu l'exposé du Compte Administratif 2009, et du Compte de Gestion 2009,

Le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver** le Compte Administratif 2009,
- **d'approuver** le Compte de Gestion 2009,
- **d'affecter** l'excédent de fonctionnement de 2009,  
- **88 192.59€** en report du budget de fonctionnement 2010.

Approbaton du Compte Administratif 2009;  
Budget principal :  
Commune

#### **Approbaton du Compte Administratif 2009; Budget principal : Commune**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame DEROCHE Nicolle, délibérant sur le compte administratif 2009 dressé par Monsieur DUPONT Alain, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives, lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	€	€
Dépenses	335 571.13	78 692.96
Recettes	351 759.69	192 540.71
Restes à réaliser	//////////	3 170.00
Résultat reporté	45 534.56	195 436.61
Résultat exercice	16 188.56	113 847.75
<i>Résultat</i>	61 723.12	309 284.36
Résultat cumulé	61 723.12	312 454.36

Le conseil municipal,  
**- approuve** le compte administratif 2009.

Approbation du compte de gestion 2009 dressé par Mr ARMAND, Receveur.

### Approbation du compte de gestion 2009 dressé par Mr ARMAND, Receveur.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;  
déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après avoir délibéré,  
11 pour,  
Le conseil municipal approuve le compte de gestion.

### Affectation du résultat de fonctionnement 2009 ; Budget principal : Commune

Après avoir entendu l'exposé du Compte Administratif 2009, et du Compte de Gestion 2009,

Affectation du résultat de fonctionnement 2009 ;  
Budget principal :  
Commune

Le Conseil Municipal décide :  
11 pour

- = **d'approuver** le Compte Administratif 2009,
- = **d'approuver** le Compte de Gestion 2009,

- **d'affecter** l'excédent 2009 de fonctionnement, soit : **61 723.12 €** comme suit :
- **61 723.12€** en report du budget de fonctionnement 2010.

#### **Livres pour la bibliothèque «La Bosse du Livre » :**

Livres pour la bibliothèque  
«La Bosse du Livre ».

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été décidé de procéder à l'achat de livres pour la bibliothèque avec le concours du Conseil Général qui propose le versement d'une subvention. (Contrat de territoire)

Les acquisitions seront orientés principalement sur : **documentaires enfants et adultes – romans jeunes et adultes – livres enfants.**

Après avoir délibéré, le conseil municipal , à l'unanimité :

- **Émet** un avis favorable pour l'achat de livres pour la Bibliothèque « La Bosse du Livre ».
- **Décide** d'engager une dépense de 1500.00€ TTC pour l'année 2010.
- **Sollicite** la subvention du Conseil Général prévue à cet effet (contrat de territoire), pour l'année 2010.

#### **Animations à la bibliothèque «La Bosse du Livre » :**

Animations à la bibliothèque  
«La Bosse du Livre ».

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il propose de mettre en place une animation à la Bibliothèque le 27/10/2010. Il informe que le montant de cette dépense est de 350.01€HT.

Monsieur Le Maire précise au conseil municipal que le Conseil Général au titre du contrat territoire, participe financièrement à ces projets.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Émet** un avis favorable pour l'animation à la Bibliothèque « La Bosse du Livre ».
- **Décide** d'engager une dépense de 350.01€ TTC pour l'année 2010.
- **Sollicite** la subvention du Conseil Général prévue à cet effet (contrat de territoire), pour l'année 2010.

Informatisation de la  
bibliothèque «La Bosse du  
Livre ».

#### **Informatisation de la bibliothèque «La Bosse du Livre » :**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la bibliothèque doit être informatisée. Le 27/08/2009, la commune a pris une délibération pour signer une convention avec les communes suivantes : La Noë-Blanche – Tresboeuf – Le Sel de Bretagne - Chanteloup – Le Petit Fougeray. Cette convention de groupement de commande a été signée, en vue de l'acquisition de matériel pour l'informatisation des bibliothèques.

Pour l'achat du matériel informatique, la société C3rb Informatique a été retenue pour un montant de 4 935.56€ HT.

Le maire informe le conseil que la commune peut prétendre à une subvention du Conseil Général dans le cadre du contrat de territoire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Émet** un avis favorable pour l'acquisition du matériel informatique avec la société C3rb Informatique pour la Bibliothèque « La Bosse du Livre ».
- **Décide** d'engager une dépense de 4 935.56€ HT pour l'année 2010.
- **Sollicite** la subvention du Conseil Général prévue à cet effet (contrat de territoire), pour l'année 2010.